

Lignes Montaines

mairie.montignelesrairies@wanadoo.fr

Bulletin trimestriel. Directeur de publication : M. le Maire. Réalisation : commission communication. Distribution : conseil municipal. Dépôt légal : à parution. Imprimé par la mairie en 170 exemplaires.

Le mot du maire :

Différents sons de cloche

La cloche « Charlotte » alimente les discussions à Montigné et dans les villages alentours. Il paraîtrait que la municipalité et son maire, sous la pression de quelques habitants, auraient censuré « Charlotte » de son agréable Angélus. « Chut..... ! »

Eh bien non, ce n'est pas le cas ! Suite à la visite de l'entreprise Bodet, le verdict est tombé. Le moteur « volée » est hors d'usage. Le coût de l'opération s'élève à 2200 €.

Lorsque ce journal sortira, Charlotte aura retrouvé toutes ses mélodies et les Ignémontains un unique son de cloche.

De nombreux habitants se plaignent de la saleté du bourg. Je comprends leurs revendications et je m'emploie à y remédier. L'herbe a beaucoup poussé suite à une longue période humide au printemps mais aussi parce que nous avons choisi de ne plus utiliser de traitements chimiques. Dorénavant le désherbage s'effectuera à l'aide d'un désherbeur thermique. Pour une bonne efficacité, l'herbe doit être traitée dès l'arrivée des premières pousses. Le balayage du bourg aura lieu le vendredi tous les 15 jours en alternance avec le nettoyage du cimetière.

D'autre part, suite à une visite de la commission de sécurité et d'un avis défavorable à l'utilisation de la salle des fêtes, des travaux de mise en conformité ont été engagés. Changement des tableaux électriques, installation d'un téléphone, révision du piano à gaz et de son alimentation, ajout d'une lumière de secours, création d'une clôture autour de la citerne de gaz enterrée, d'un registre de sécurité, d'un plan d'évacuation et enfin affichage des consignes de sécurité et signalétique à revoir sont les prescriptions obligatoires pour que la salle soit conforme aux normes en vigueur.

Ces dépenses imprévues d'un montant non négligeable auront très certainement une incidence sur les projets en cours.

Le concert du 9 septembre au restaurant Ô défi fut une réussite. Toutes nos félicitations à Chantal et Christian, nos vaillants aubergistes qui vous donnent rendez-vous le 21 octobre pour une soirée karaoké.

A tous, je vous souhaite une belle arrière-saison.

Bien chaleureusement,
Gérard CHASSOULIER

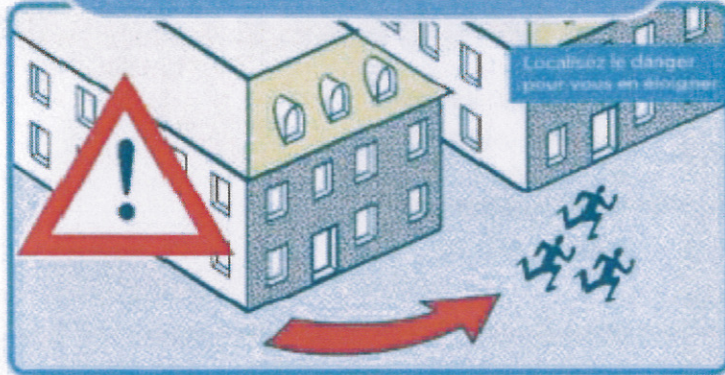
REAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTE

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours

- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr



Les ateliers des dames de Montigné-les-Rairies



Parrainé par le *comité d'animation de Montigné*, l'atelier des dames réunit régulièrement une douzaine d'Ignémontaines.

Dans une bonne humeur collective, autour d'un café et diverses pâtisseries, ces « *drôles de dames* » partagent leur expérience et mettent à profit leur créativité pour fabriquer des jolis petits objets qui seront mis en vente lors du prochain marché de Noël (samedi 26 novembre) au profit de l'association.

Le comité d'animation élabore un livre original de recettes de cuisine vendu également au Marché de Noël.

Un passage à leur stand est incontournable !

Le club des aînés

Le 27 juin, les clubs de Montigné et Fougeré s'étaient donné rendez-vous au Moulin Hubeau à Baugé en Anjou pour une mémorable pêche à la truite. Après avoir taquiné le poisson, une trentaine d'adhérents a partagé un copieux pique-nique.

La randonnée du Louis d'or s'est déroulée dimanche 4 septembre 2016

Comme d'habitude, la 5ème édition de la randonnée du Louis d'or, mise en œuvre par l'*association SOS Montigné-lès-Rairies*, a remporté un vif succès.

Sur un parcours de 9 km, des questionnaires, des ateliers créatifs et des épreuves ludiques sur le thème de l'*air* ont été proposés aux participants (une centaine d'adultes et une trentaine d'enfants réparties sur 34 équipes).

L'étape détente, avec restauration sur place en forêt, a été appréciée de tous. Le Louis d'or a été gagné par l'équipe « les Paulos », suivie par « la bande à Bazille » et « Ghost ».

De nombreux lots ont été distribués. Merci aux sponsors pour leurs cadeaux et au restaurant Ô défi qui a offert beaucoup de repas et bravo à tous les participants et les bénévoles pour leur disponibilité.

Bienvenue à bord avec les moyens du bord !



3ème édition du grand prix cycliste de Montigné dimanche 18 septembre

La Société cycliste durtaloise a de nouveau organisé le grand prix cycliste de Montigné-lès-Rairies. Environ 130 coureurs ont participé. La remise des prix a clôturé cette manifestation sportive.

Le saviez-vous

Voici venue l'heure de récolter les fruits que l'été nous a généreusement offert.

Et le saviez-vous ?

Les pays de la Loire sont les troisièmes producteurs de pommes nationaux après la Provence Alpes Côte-d'Azur et les Midi-Pyrénées.



Et ça tombe bien, car comme beaucoup de fruits, les pommes ont de nombreuses vertus.

Elles sont notamment reconnues pour leur pouvoirs antioxydants* (1 pomme non pelée = 1500 mg de vitamines C) mais surtout, grâce à la pectine, une des fibres qu'elles contiennent, elles font baisser le cholestérol sanguin.

Avis aux personnes qui souhaitent faire disparaître quelques rondeurs, elles ont un pouvoir rassasiant.

En effet, la pectine de pomme, fibre soluble, gonfle lors de la digestion, augmentant le sentiment de satiété. De plus, elle réduit l'absorption des graisses et des sucres lors de la digestion, permettant une meilleure élimination et donc moins de stockage graisseux.

Pour profiter des bienfaits de la pomme, il est préférable de manger le fruit avec sa pelure.

En effet, le pouvoir antioxydant de la pelure de la pomme est de 2 à 6 fois plus élevé que celui de la chair.

Par contre, puisque l'agriculture traditionnelle utilise pas moins de 13 pesticides pour sa production et que les vitamines et fibres se trouvent essentiellement dans la peau, il est fortement recommandé, soit de les peler, au moins de les laver très soigneusement, soit de les consommer bio.

Cette capacité à faire baisser le cholestérol confirme finalement le dicton populaire associant pomme et santé :

« Une pomme par jour éloigne le docteur pour toujours ».

* lutte contre le vieillissement

A noter sur vos agendas à Montigné-lès-Rairies



📅 **Dimanche 20 novembre 2016 à midi**

Repas des aînés à la salle des fêtes

📅 **Samedi 26 novembre 2016 de 16 h 00 à 21 h 00**

Marché de Noël dans le bourg

📅 **Vendredi 9 décembre 2016 à 20 h 00**

Spectacle de la bibliothèque intercommunale (gratuit) : « *les instants secrets* » à la salle des fêtes

📅 **Samedi 17 décembre 2016 à 17 h 30**

Spectacle de fin d'année de la commune (gratuit) pour tous : magie clownesque « *auprès des nuages* » à la salle des fêtes, suivi du verre de l'amitié et distribution de ballons sculptés aux enfants

Les challenges de la boule de fort

Challenge juniors

La finale s'est déroulée le dimanche 25 septembre à Montigné devant un très nombreux public. L'équipe de Varades s'est imposée face à une très jeune mais prometteuse équipe de Cuon.

Challenge retraités

Après les éliminatoires (du 5 septembre au 14 octobre), la finale se déroulera le samedi 12 novembre.

* * * * *

Bibliothèque intercommunale

Un appel aux bénévoles est lancé pour assurer la permanence du point lecture de Montigné le mardi de 17 h 00 à 18 h 30.
Contact : Mme BOUVIER au 06 89 98 82 12.

* * * * *

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.



L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du **1^{er} mars de l'année suivante** (après la révision annuelle des listes électorales).

Par exemple, pour pouvoir voter en 2017, il faut avoir fait la démarche avant le 31 décembre 2016.

* * * * *

Mutuelle communale

Rappel : afin d'évaluer le besoin dans la commune, merci aux personnes intéressées de remplir le questionnaire sur les mutuelles et le remettre à la mairie.